

ECHANGES AGONISTIQUES ET CONFRONTATIONS SPORTIVES FACE À LA VIOLENCE

Gilles Raveneau

Maître de conférences à l'université de Paris

Recebimento/Aprovação:

Artigo selecionado pela Comissão Científica do Congresso "Sports, violence and racism in Europe", realizado na Universidade Rennes 2/França, em maio de 2007.

Résumé

Cette communication envisage les fonctions et les usages sociaux de la violence dans le sport sous l'angle de l'échange agonistique. Les individus et les équipes se perçoivent alors comme un réseau d'adversaires où les autres sont la condition d'une affirmation identitaire. Ce rapport social comporte une dimension de réciprocité. Au contraire, la violence destructrice se caractérise par son unilatéralité. Ce que vise la violence pure est la destruction d'autrui. On quitte alors le registre de l'adversité pour celui de l'inimitié et de la haine. La violence qui menace le sport ne serait donc pas tant celle qui résulte de la confrontation entre sportifs que celle qui lui est exogène. Plus généralement, notre hypothèse consiste à affirmer que la résolution de la violence aujourd'hui ne passe pas par l'éradication du conflit des rapports sociaux, mais au contraire par sa réhabilitation.

Mots clefs : échange agonistique, domination, conflit

A partir d'une enquête ethnographique, cet article envisage les fonctions et les usages sociaux de la violence dans le sport sous l'angle de l'échange agonistique. En ce sens, les conduites et les croyances sportives ne se font pas sur le modèle uniforme et rationnel de l'univers marchand et démocratique, mais elles s'enracinent dans un substrat affectif et conflictuel. Il y a ainsi unité entre la circulation des épreuves et des affects. Les individus et les équipes se perçoivent alors comme un réseau d'adversaires où les autres sont la condition d'une affirmation identitaire. Ce rapport social comporte une dimension de réciprocité. Au contraire, la violence destructrice se caractérise par son unilatéralité.

Ce que vise la violence pure est la destruction et l'élimination d'autrui qui nuit à l'identité du groupe. On quitte alors le registre de l'adversité pour celui de l'inimitié et de la haine.

Pour le comprendre, il faut considérer que la violence endogène dans le sport ne se propose pas comme une pure réalité objective visant à détruire l'autre, mais plutôt comme une forme d'engagement et une manière d'être au monde qui organise les échanges sur la rivalité et la compétition. Elle fait partie de l'adversité à laquelle sont confrontés les sportifs et grâce à laquelle ils s'accomplissent en la maîtrisant, au risque de leur intégrité physique. La violence qui menace le sport ne serait donc pas tant celle qui résulte de la confrontation entre sportifs (pour peu qu'elle reste dans le cadre des règles du jeu), mais celle qui lui est exogène. Celle-ci interviendrait à la fois dans les formes de la domination et dans les interstices non réglés du jeu entre les différentes matrices anthropologiques dont est issue la violence destructrice (individuelle et collective). Plus généralement, notre hypothèse consiste à affirmer que la résolution de la violence aujourd'hui ne passe pas par l'éradication du conflit des rapports sociaux, mais au contraire par sa réhabilitation.

I. Un consensus sur la montée de la violence

Si l'on en croit l'esprit du temps, nous serions devant une montée générale de la violence à notre époque. Cette expression sous-entend une prolifération des violences et la présence de ceux-ci dans notre imaginaire, mais rien ne dit que la société soit plus

violente et dangereuse aujourd'hui qu'hier. N'est-ce pas plutôt notre rapport à la violence et à la fatalité qui a changé ?

À lire les titres de la presse, certains chiffres et publications, la violence aurait envahi le sport à son tour. La dramatisation comme mode de commentaire des désordres sportifs intensifie la légitimation de la thématique de la violence déjà bien en place dans les discours des médias. Peu importe les références ou les organes de presse, l'inspiration et les conclusions sont les mêmes : ainsi passe-t-on du désordre aux incivilités et au vandalisme, des hooligans et de la violence dans les stades à la violence tout court, et c'est cette culture de la violence qui finit désormais par caractériser certaines manifestations sportives. Les « sauvages » n'envahiraient plus seulement les banlieues, mais aussi les transports publics, l'école et finalement le sport lui-même. La question ne passerait plus par la reconnaissance ou la contestation de l'existence d'actions violentes, mais par la désignation de ceux qui sont réputés pour en être les auteurs : les « jeunes », les « jeunes de banlieues », les « déclassés », les « déshérités », les « casseurs », les « hooligans » (Collovald, 2001). Un consensus sur le constat de la violence s'instaure entre les différents commentateurs, de l'insécurité urbaine à la « violence des banlieues » et à celle des stades. Les styles de vie de cette jeunesse renverraient à la dislocation de l'autorité parentale, à la société de consommation, au chômage, au désœuvrement, à l'immigration et à un affaiblissement de l'auto-contrôle. La conjoncture idéologique et politique serait propice à cette recomposition du cadre de pensée appliqué à la violence de la jeunesse, des terrains de sport et des stades, portant à oublier les formes de violence subies ou retournées contre soi : pauvreté, chômage discriminations et dévalorisation sociales, humiliations, mauvais traitements, enfants battus et maltraités,

sadisme, suicide, consommation d'alcool et de drogues, agressions sexuelles, inceste, violences familiales, boulimie, anorexie, alcoolisme...

II. Des matrices anthropologiques de la violence

Evoquer ces formes de violence sous-entend qu'il existe des matrices anthropologiques de la violence, formant des cadres conceptuels meublés de différentes façons par les cultures (Héritier, 1999, 321-322). Partant de la nécessité pour l'homme d'être un être social se construisant dans l'interaction avec ses semblables, il découle « *un entre-soi premier de la consanguinité* » (Héritier, 1999, 325) dont il faut sortir pour construire le lien social. Il a fallu lutter contre le désir de rester entre soi (prohibition de l'inceste) pour instaurer avec d'autres, non seulement la paix, mais aussi des échanges de toutes sortes (Lévi-Strauss, 1949). Cet entre-soi de la consanguinité vise à la fois à rendre conforme et semblable (nécessité vitale pour toute entrée dans un groupe) et à protéger ses membres, ou au contraire à agresser ceux qui n'en font pas partie. Cette identité s'exprime en premier lieu sur le modèle hiérarchique du rapport parent/enfant où l'antériorité vaut supériorité (Héritier, *op. cit.* 327). La hiérarchie et la domination première se définit ainsi comme la puissance du fort (le parent) sur le faible (l'enfant), et est à l'origine de tous les pouvoirs, du dominant sur le dominé, du maître et de l'esclave, etc.

Les psychologues et les psychanalystes nous ont appris depuis longtemps qu'on pouvait faire de l'enfant une foule de choses dans sa prime jeunesse, le modeler, le priver, le corriger et le punir sans qu'il arrive quoi que ce soit. Toutefois, l'enfant ne

parvient à surmonter l'humiliation et l'injustice qui lui ont été faites que s'il peut se défendre ; c'est-à-dire à la condition de pouvoir donner à sa souffrance et à sa colère une expression structurée (Olivier, 1998). Or, s'il lui est interdit de réagir à sa manière (cris, tristesse, colère, défense, etc.) et si les réactions adéquates aux humiliations et aux agressions subies sont exclues, ce trop plein ne peut être intégré à sa personnalité et le besoin de les exprimer demeure insatisfait. Cette souffrance et ces affects des débuts de la vie ne disparaissent pas, mais se transforment avec le temps en une haine plus ou moins consciente de soi (retournement contre soi) ou de personnes de substitution (changement d'objet), ou bien cherchent les moyens de se décharger à travers divers types de comportement prohibés ou au contraire autorisés et adaptés à l'âge adulte. Nous apprenons à quel point, selon le refoulement imposé par l'entre-soi premier de la consanguinité (les parents dans notre culture occidentale), la violence ne fait que s'accumuler pendant l'enfance, pour mieux réapparaître à l'adolescence et à l'âge adulte (Miller, 1984). C'est ce qu'a révélé Freud depuis longtemps : refoulée, la violence attend un autre adversaire que la famille, un autre temps et un autre lieu pour s'exprimer. C'est dans l'absence d'identification à l'Autre que la violence débute et se déchaîne par la suite, avec le plus souvent des parents qui ne considéraient pas l'enfant comme une personne. C'est le sentiment profond du juste et de l'injuste, qui va de pair avec la conscience de soi et de sa dignité, qui structure les rapports à la violence qui visent à se protéger ou à protéger les siens, tout comme à contrôler ou à dominer autrui.

III. L'inscription dans le corps comme marque de la violence

Certes, la loi sociale se fait le garant d'un certain nombre d'équilibres et la morale trace divers possibles à partir d'une opposition entre ce qui est bien et ce qui mal, défini par chaque culture. Par ailleurs, la ligne de partage de l'intolérable et l'expression de la violence supportable et légitime varient d'une époque à l'autre et selon les cultures. Si l'on considère nos sociétés européennes contemporaines, il apparaît que l'atteinte à l'intégrité corporelle en constitue le dénominateur commun. Corps maltraité, blessé, souillé, abaissé, souffrant... Michel Foucault fut le premier à en faire le constat. Il remarque qu'à la fin du XVIIIe siècle « *a disparu, en quelques dizaines d'années, le corps supplicé, dépecé, amputé, symboliquement marqué au visage ou à l'épaule, exposé mort ou vif, donner en spectacle ; a disparu le corps comme cible majeur de la répression pénale* » (1975, 14). L'inscription dans le corps est à entendre comme le point focal de la dignité humaine qui fonde le seuil au-delà duquel se constitue la violence et l'injustifiable. Mais c'est l'exercice violent du pouvoir sur le corps qui est devenu insupportable, non son arbitraire. Cette intégrité corporelle est à considérer à la fois sur le plan physique et politique : physique parce que c'est à cet endroit que la blessure s'imprime et la douleur s'éprouve ; politique parce que la dignité et la conscience de soi sont atteintes. Ces deux dimensions sont indissociables. L'atteinte physique et politique à l'intégrité du corps individuel et collectif est le marqueur de la violence et au principe de son refus contemporain (Fassin, Bourdelais, 2005, 9).

De ce point de vue, le sport n'échappe pas à cette évolution, marquée par un changement des valeurs et des sensibilités. Quelles modalités et quelle conflictualité semblent acceptables aujourd'hui dans le sport ? Globalement, les sportifs défendent l'acceptation d'une certaine violence et exposition au danger. Toutefois, nos sociétés

contemporaines sont de plus en plus rétives au risque d'accident, leur évolution se caractérise par le recul de la tolérance à l'égard de la violence à mesure que s'affirme l'autorité de l'État (Elias et Dunning, 1986). L'obsession de la sécurité et la multiplication des normes, des garanties, des protections et des assurances obligatoires visent à contrôler et à moraliser le déploiement de la violence. La position des sportifs sur cette question peut devenir non seulement difficile à justifier, mais être encadrée, limitée, voire modifiée par l'évolution des réglementations et du cadre normatif ou juridique (Mandin, Raveneau, 2006). Car le rapport au corps est ici aussi un rapport au droit, en ce sens que des droits sont reconnus aux personnes au titre de leur intégrité corporelle. Ainsi en va-t-il de l'enfant, du malade comme du sportif ou du supporter.

IV. Euphémisation de la violence et rationalisation des comportements

Si l'on en croit Norbert Elias, les sports comme la vie sociale elle-même seraient le résultat d'un long processus historique d'euphémisation de la violence en Occident (Elias, 1973, 1975). De ce point de vue, la tolérance et la gestion des violences sportives tiendraient à la rationalisation grandissante des comportements associées à une emprise politique croissante, visant à faire de la violence le monopole de l'Etat. On serait passé de pratiques aux accidents fréquents, aux règles flexibles et locales, à des sports où la violence et les risques seraient contrôlés dans le cadre de règlements précis et institutionnalisés. La transformation en sport d'activités récréatives, comme le football et le rugby par exemple, viserait à écarter les risques de blessures démesurées et de désordre social, tout en permettant à chacun de laisser libre cours à l'expression de ses

émotions. Les violences seraient ainsi liées à tout un contexte culturel et elles se modifieraient dans le sens où les sociétés elles-mêmes évoluent.

Toutefois, les sports, tout en étant également soumis à ce processus de « *civilisation des mœurs* », l'ignorent largement en maintenant en leur sein des usages immodérés et dangereux de pratiques et d'affrontements (Elias, 1976). La mise en mouvement intense, en quoi consistent les figures de l'exercice sportif, expose à la fois l'organisme au danger d'épuisement et à celui d'un heurt frontal avec les éléments ou avec un adversaire. En conséquence, les activités physiques et sportives impliquent l'acceptation de la mise en jeu de son intégrité corporelle et la pratique d'une violence codée par les règles du jeu. Mieux, on assiste par ailleurs à une valorisation et à une mise en scène de prises de risque et d'affrontements agressifs dans certaines activités, inscrites plus ou moins dans le cadre d'un rapport social spectaculaire (via les médias souvent). Dans cette perspective, certaines pratiques violentes et dangereuses deviennent des actes valorisés, voire héroïques (Raveneau, 2006).

V. Une forme d'engagement

En effet, contrairement à certains dangers et à certaines violences où l'on observe une surestimation du risque personnel (menace d'agression, insultes, dégradations urbaines, délinquance, etc.), ceux attachés à la pratique sportive sont souvent sous-évalués. On a observé qu'une violence est d'autant plus mal acceptée qu'on s'y sent exposée malgré soi. Or, les sports sont précisément un monde où la brutalité, l'affrontement physique et la prise de risque délibérée trouvent une certaine légitimité. La

violence n'est pas seulement une menace, mais elle peut être un élément valorisant pour celui qui s'y est librement engagé. Les sportifs tirent une certaine fierté de la familiarité avec les dangers côtoyés et éprouvent nombre de satisfactions à l'exercice de leur activité. La violence elle-même, sans être recherchée, fait souvent partie du code de la pratique, au point que supprimer complètement les dangers pourrait conduire à changer profondément le sens de certains sports. Des conflits et des débats internes ont d'ailleurs lieu au sein des différentes activités autour des manières légitimes de pratiquer et de s'exposer, entre les « puristes » qui fondent leur pratique sur une éthique de l'engagement, et ceux qui préconisent des aménagements et des réglementations plus protectrices.

Pour le comprendre, il faut considérer que la violence dans le sport ne se propose pas comme une pure réalité objective visant à détruire l'autre, mais plutôt comme une forme d'engagement et une manière d'être au monde qui organise les échanges sur la rivalité et la compétition. La violence endogène est considérée ici, non comme une menace, mais au contraire comme un élément incontournable, voire valorisant, dont la confrontation apporte un supplément à celui qui s'y est librement engagé. Seule la violence librement consentie et partagée est une valeur. La distinction entre violence subie et violence choisie est ici fondamentale ; elle relève des représentations construites par les individus et les groupes concernés. L'important est l'affirmation de la possibilité d'un choix qui vise à établir une marge d'autonomie qui autorise un « jeu » avec la violence. Elle fait partie de l'adversité à laquelle sont confrontés les sportifs et grâce à laquelle ils s'accomplissent en la maîtrisant, au risque de leur intégrité physique. La violence est un élément de l'épreuve, mais elle n'est pertinente que si elle est contrôlable

par le sportif, encadrée par les règles du jeu et symbolisé par un système de représentations. Cette affirmation justifie un basculement du rapport à la violence qui n'apparaît plus subie mais choisie et agie. La violence endogène est alors acceptable et n'apparaît plus seulement comme une menace. Mais la question qui reste posée est : quel degré de violence est acceptable aujourd'hui dans le cadre d'un jeu réglé et d'un spectacle sportif ?

VI. La ritualisation de la violence sportive

Les dérives de certaines rencontres sportives (football, rugby, basket, hockey, base-ball), largement diffusés géographiquement et socialement, apparaissent directement liées à leur capacité à condenser nombre de valeurs et d'enjeux symboliques, ainsi qu'à représenter et à célébrer les identités collectives et les antagonismes (Bromberger, 1995). Ce faisant, la condensation des enjeux, des identifications et des motifs identitaires conduisent parfois à de tels paroxysmes que certains individus ou groupes de supporters se déchaînent et passent à l'acte. Ils franchissent alors la frontière entre la représentation et la réalité de l'acte, entre la ritualisation de la violence et son exercice concret. Ce passage n'est pas tant dû au sport lui-même qu'aux conditions favorables de réalisation à la fois personnelle et collective qui trouvent tout à coup une échappatoire. Car tout un chacun porte en soi la violence, mais la maintient au silence par sa socialisation, son éducation sociale, morale ou religieuse, qui condamnent le mal et la mort infligés à autrui.

Toutefois, force est de reconnaître que toute confrontation agonistique se déroule toujours dans une atmosphère de tension et d'équilibre instable. Le fonctionnement rituel

peut être rompu par une série de facteurs extérieurs : crise sociale et économique, déclassement social, xénophobie, phénomènes de foule, anonymat, consommation d'alcool ou de drogues dont les effets désinhibiteurs sont bien connus, etc. Ensuite, le sport et le spectacle sportif se présentent sous les traits d'une mort jouée, d'une guerre et d'une violence rituelles ; c'est-à-dire d'une mort qui n'est pas réellement la mort, mais une symbolisation de celle-ci ; une guerre qui n'est pas vraiment la guerre, mais une représentation rituelle et métaphorique d'un combat militaire généralisé ; et une violence codifiée et limitée qui n'est pas réellement la violence (Jeu, 1972). Dans une rencontre sportive, l'issue attendue est « le sacrifice » de l'adversaire, sur un mode mimétique qu'a bien décrit René Girard (1972), victime émissaire dont la mise à mort réconcilie la communauté avec elle-même. Ces dimensions de la pratique et du spectacle sportif révèlent leurs profondes affinités avec le domaine du religieux (Bromberger, *op. cit.*). Or, il y a une violence du religieux (Bloch, 1997) qui se nourrit du symbolisme de la mort, mais découle d'une nécessité sociale et politique. Si de telles confrontations rituelles, dont une des fonctions est justement de réguler la violence en lui substituant des formes mimétiques, peuvent déboucher sur des combats directs entre les participants, c'est qu'elles engagent possiblement un réveil de la violence concrète, un passage à l'acte cherchant à annihiler l'autre. Mais toutes formes de conflictualité n'engagent-elles pas à des dérapages envisageables ?

Prenons juste deux exemples différenciés pour illustrer cette question. Le premier : le 14 mars 2001, lors du match de football PSG-Galatasaray en coupe d'Europe, les affrontements dans les tribunes firent cinquante-six blessés. Le second exemple : le 15 janvier 2006, un joueur de l'équipe de rugby de Poussan (Hérault) a arraché avec ses

dents le nez de son adversaire de Trèbes (Aude), lors d'un match. Le joueur blessé, qui a reçu quarante points de suture au centre hospitalier de Carcassonne, a porté plainte et la commission de discipline du comité local a suspendu immédiatement le joueur pour avoir mordu le nez d'un adversaire. Et quand je dis « mordu », je devrais dire « arraché », voire « mangé », si je me réfère à la symbolique de l'action et aux réactions suscitées par cet événement chez les joueurs et aficionados du rugby. Certains parlaient même de cannibalisme. Et l'on n'est pas loin effectivement de la violence primaire du petit enfant qui envahit tout son espace psychique et est incapable de différencier l'intérieur et l'extérieur, soi et l'Autre. Ce brouillage des limites et des identifications est une hypothèse qui permet d'expliquer le dérapage que peut suivre la violence à l'âge adulte, passant de soi à l'Autre, quand la rage renvoie l'individu à ses réflexes primaires d'autodéfense ou de haine, non correctement domestiqués et métabolisés. Nous sommes loin ici de la violence réglée et ritualisée des spectateurs qui miment l'affrontement de leurs équipes et aux antipodes des limites acceptables dans la pratique du rugby, qui pourtant n'est pas avare de coups et de bosses. Rien jamais ne garantit, dans l'opposition, l'ouverture à l'Autre, la reconnaissance et l'altérité.

VII. Le sport contre la violence

Faut-il pour autant penser réduire définitivement ces formes d'affrontements ritualisés à leur plus simple expression et finir d'en éradiquer les risques de blessures et les potentialités de violence qu'ils conservent ? C'est tout le contraire que je propose.

Il semble que la violence qui menace le sport n'est pas celle qui résulte de la confrontation entre sportifs ou entre supporters (pour peu qu'elle reste dans le cadre des règles du jeu et qu'elle soit ritualisée), mais celle qui lui est exogène. Celle-ci intervient à la fois dans les formes de la domination (dans le sport et dans la vie sociale elle-même) et dans les interstices non réglés du jeu entre les différentes matrices anthropologiques dont est issue la violence destructrice (individuelle et collective). Plus généralement, mon hypothèse consiste à affirmer que la résolution de la violence aujourd'hui ne passe pas par l'éradication du conflit des rapports sociaux et sportifs, mais au contraire par sa réhabilitation. Pour cela, il est nécessaire que l'adversaire ne soit pas considéré comme un ennemi à détruire, mais comme un opposant. Il faut savoir « *s'opposer sans se massacrer* », écrivait Marcel Mauss (1950). Vouloir supprimer cette opposition et refuser que tout groupe social se constitue en conflit avec un autre dans la différence, c'est faire place à l'existence d'identité en soi et s'exposer alors à l'apparition d'ennemis à détruire, autrement dit à la violence. Tout programme d'une communauté homogène de valeurs s'achève généralement en bain de sang. Autrement dit, c'est plus dans des dérapages personnels et dans l'utilisation et s'instrumentalisation à des fins extérieures, idéologiques, identitaires ou politiques, que le sport bascule dans la violence et la destruction d'autrui.

Le rapport social qui se fait sous le signe de la compétition et de la rivalité comporte une dimension de réciprocité. L'existence de l'adversaire est nécessaire à sa propre identité, car toute identité est relationnelle et implique une différence avec les autres. Au contraire, la violence se caractérise par son unilatéralité. Ce que vise la violence pure est la destruction et l'élimination d'autrui qui nuit à notre identité. On

quitte alors le registre de l'adversité pour celui de l'inimitié et de la haine, de l'agonisme pour celui de l'antagonisme. C'est justement lorsque la domination, la hiérarchie et le pouvoir imposent et humilient sans espoir de réponse adéquate possible que la violence se déchaîne.

Or, le champion définitivement victorieux est impossible dans les pratiques sportives puisque son titre est voué à être remis en jeu et que la compétition implique un mode de relation où les adversaires s'affrontent en permanence (selon des règles précises) pour déterminer lequel est le meilleur. Le sport est fondé sur le refus structurel de la domination et de la soumission. L'axe qui le structure est l'Agôn, le défi agonistique qui appelle en retour d'autres défis. L'essentiel du sport ne se situe pas dans l'institution, la gestion et l'organisation de fédérations, mais dans la confrontation entre sportifs et dans le désir de gloire. Le sport offre ainsi aujourd'hui un modèle policé du rapport agonistique qui permet l'affirmation de l'individu et de la différence, tout en maintenant la vie collective. Il est un mode de vivre ensemble dans lequel la rivalité et la compétition domestiquées agencent les rapports sociaux (Boilleau, 1995, 53).

Le sport et les jeux comme les arts, la création ou la littérature, en ouvrant au monde et aux Autres, peuvent nous sauver de notre « *violence fondamentale* » (Bergeret, 1996), en proposant une sublimation et une dérivation de l'agressivité. L'originalité du sport est qu'il emprunte une énergie et une dépense proches de la violence elle-même, transmutée, réglée et ritualisée néanmoins, et qu'il prend appui sur des dimensions anthropologiques fondamentales. Mais en outre, il propose un modèle concret de réponse à la violence pure de la domination, dont l'histoire encore vivace du

XXè siècle nous a appris qu'on n'avait pas cessé de franchir les limites de ce qui fonde
notre commune humanité.